MISE EN LIGNE LE 18-09-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

OBJET:

N° 23-120 « SECOURS ELECTROMENAGER »

<u>Date des convocations</u>: 14 août 2023

Membres présents :5 Membres en exercice : 8 Nombre de votants : 5

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANCAISE « EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 du mois de septembre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

✓ Présents(es):

Mesdames BAUDE, CHATEAU.
Messieurs GUIARD, MOALLIC, THULEAU.

✓ Absents(es):

Mesdames BENOIT, ISENDICK-MALTERRE,

Monsieur DUCHE.

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de sa facture d'achat de réfrigérateur, pour un montant de 200 €.

La somme sera versée directement à – MDA MOZAÏC –Zone Commerciale de Royan – 46 rue André-Marie Ampère– 17200 ROYAN.

Certifié exécutoire compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, le 1409 2023 Certifié conforme

Centre Communal d'Action sociale de Royan,

le 14(09) 2023 Par délégation du Prégident La Directrice du CCAS

Frédérique

Fait à ROYAN, le 4 septembre 2023

Pour le Conseil d'Administration

MMUCAPrésident du CCAS Accusé de réception en préfecture 017-261700116-20230904-DEL-23-120-DE Date de télétransmission : 14/09/2023 Date de réception préfecture : 14/09/2023

FINANCE MARENGO